

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 15 juin 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 15 juin 2020 à 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement numéro 673, règlement abrogeant le règlement numéro 415 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.
3. Octroi du contrat pour les travaux de mises aux normes de trois (3) postes de pompage et la réfection de la chambre de régularisation Saint-Joseph.
4. Engagement des étudiants pour la saison estivale 2020.
5. Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown.
6. Tarification camp de jour saison estivale 2020.
7. Fermeture de la séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

06-2020-162

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Adoption du règlement numéro 673, règlement abrogeant le règlement numéro 415 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

06-2020-163

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil adopte le règlement numéro 673, règlement abrogeant le règlement numéro 415 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Octroi du contrat pour les travaux de mises aux normes de trois (3) postes de pompage et la réfection de la chambre de régularisation Saint-Joseph.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux de mises aux normes de trois (3) postes de pompage et de la réfection de la chambre de régularisation Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé leur offre à savoir :

FILTRUM Construction	1 762 681.73 \$ taxes incluses
Construction de l'Amiante	2 108 028.68 \$ taxes incluses
NORDMEC Construction inc.	1 452 825.25 \$ taxes incluses
TGC	1 796 651.09 \$ taxes incluses
DERIC Construction inc.	1 605 568.39 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des soumissions par la firme d'ingénieur CIMA+ ainsi que leur recommandation pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

06-2020-164

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes de trois (3) postes de pompage et de la réfection de la chambre de régularisation Saint-Joseph à Nordmec Construction inc. au montant de 1 452 825.25 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Engagement des étudiants pour la saison estivale 2020.**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est propice pour permettre à des étudiants de vivre une expérience de travail dans le domaine de l'animation pour les jeunes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'étudiants pour combler les différents postes pour le camp de jour ;

06-2020-165

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

Que le Conseil engage les étudiants suivants pour la saison estivale 2020 (période du 29 juin au 14 août 2020) :

- Jasmin Bouliane
- Marc-Antoine Bogus
- Loïc Boudreau
- Gabriel Goulet
- Daphnée Cloutier

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown.**

06-2020-166

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

Que le Conseil autorise la signature de l'entente intervenue avec la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Tarification camp de jour saison estivale 2020.

04-2020-167

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil autorise la tarification suivante pour le camp de jour pour la saison estivale 2020 :

	Camp de jour		Service de garde	
	Résident	Non-résident	Matin et soir	Matin ou soir
1 semaine	50.00 \$	110.00 \$	30.00 \$	20.00 \$
2 semaines	100.00 \$	220.00 \$	60.00 \$	40.00 \$
3 semaines	150.00 \$	300.00 \$	90.00 \$	60.00 \$
4 semaines	200.00 \$	350.00 \$	120.00 \$	80.00 \$
5 semaines	250.00 \$	400.00 \$	140.00 \$	100.00 \$
6 semaines	290.00 \$	440.00 \$	150.00 \$	100.00 \$
7 semaines	290.00 \$	440.00 \$	150.00 \$	100.00 \$

Que la surcharge soit de 60.00 \$ par semaine jusqu'à concurrence de 150.00\$ pour les non-résidents.

Que la moitié du paiement sera exigé lors de l'inscription du 17 juin 2020 et que le paiement final soit fait au plus tard le 17 juillet 2020, un chèque postdaté sera alors demandé lors de l'inscription.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. Fermeture de la séance.

04-2020-167

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 19h07.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. gén. / Sec.-trés.
